

LIBYE

Inquiétudes pour la santé de prisonniers d'opinion

Index AI : MDE 19/018/2004

ÉFAI

Vendredi 15 octobre 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International fait part aux autorités libyennes de son inquiétude concernant la santé de 86 hommes, détenus à la prison d'Abou Salim et ayant entrepris une grève de la faim ce mois-ci. Ces détenus, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, seraient membres du Groupe islamique libyen, également connu sous le nom de Frères musulmans. Amnesty International souhaite recevoir l'assurance qu'ils sont autorisés à recevoir des soins médicaux pour leur permettre de se rétablir pleinement de leur grève de la faim.

Amnesty International rappelle aux autorités libyennes l'obligation qui est la leur de fournir aux personnes en détention des soins médicaux de qualité. L'article 9 des Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus stipule que : « *Les détenus ont accès aux services de santé existant dans le pays, sans discrimination aucune du fait de leur statut juridique.* »

Selon les informations dont dispose Amnesty International, la grève de la faim a débuté le 7 octobre 2004 et a duré sept jours. Au moins huit des grévistes de la faim auraient été hospitalisés à Tripoli, mais aucune précision n'a été donnée concernant les soins médicaux prodigués aux autres.

Les prisonniers auraient entrepris cette grève de la faim pour protester contre leur maintien en détention et la lenteur des autorités judiciaires à rendre leur jugement en appel. Les grévistes de la faim demandaient en outre la remise en liberté de tous les prisonniers d'opinion et l'abolition de certaines lois comprenant des dispositions violant les droits humains, notamment la Loi 71 de 1972, interdisant les partis politiques. Ils demandaient également l'abolition du Tribunal populaire, juridiction d'exception connue pour juger des affaires politiques. Ces appels font écho à ceux d'Amnesty International, exprimés notamment dans son rapport sur la Libye, rendu public en avril 2004 et intitulé [Libya :](#)

[Time to make human rights a reality](#) (index AI : MDE 19/002/2004).

La grève semble également avoir été déclenchée en réaction au sentiment des prisonniers de n'avoir pas été entendu par les autorités. À l'issue de leur dernière audience le 7 avril 2004, les accusés avaient, semble-t-il, refusé de quitter la salle, présentant au juge un document résumant leurs préoccupations et demandant à parler à un représentant du ministère de la Sûreté publique. Les accusés avaient finalement accepté de quitter la salle d'audience et de regagner leurs cellules, apparemment après avoir reçu l'assurance d'un responsable officiel que leurs motifs de préoccupation seraient pris en compte. Peu de temps après, certains des hommes entamaient une grève de la faim de trois jours. Selon les prisonniers, les autorités n'ont pas donné suite à leurs demandes.

Tous ces hommes ont été condamnés en première instance le 16 février 2002 ; deux des accusés ont été condamnés à mort et les autres à des peines allant de dix ans d'emprisonnement à la prison à perpétuité. Ils ont fait appel auprès de la Cour d'appel populaire. Depuis l'été 2002, l'affaire a été ajournée à plusieurs reprises, avec des audiences ne durant que quelques minutes tous les trois mois environ. La prochaine audience est prévue pour la fin novembre 2004. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>